

LE JOURNAL DE RENTRÉE DU SPELC CÔTE D'AZUR

1^{er} syndicat de l'enseignement privé de l'académie

Année scolaire **2025-2026**

Spelc
au cœur
de l'action



“Il faut de la sérénité pour accepter les choses qu'on ne peut pas changer, du courage pour changer les choses qu'on peut changer, et de la sagesse pour distinguer l'un de l'autre.” Marc-Aurèle.

SUIVEZ-NOUS :



www.linkedin.com/in/SpelcCA



@Spelc.Nice



Nous écrire...
spelc.cotedazur@gmail.com

Suivre vos actualités



Visiter notre site
<http://cotedazur.spelc.fr/>

Trouver
des informations...





L'ÉDITO DES PRÉSIDENTS

Épauler — Représenter — Défendre

Chers collègues enseignants, AESH, personnels de droit privé, actifs ou retraités,

En 2024-2025, nous avons encore vécu une année très riche en rencontres, visites sur le terrain, accompagnements de nos adhérents.

Que de changements au niveau du rectorat avec l'arrivée de M. TOUIL en tant que chef du département de l'enseignement privé et de M^{me} KLIMIS son adjointe !

Nous ne pouvons que saluer leur grande implication, leur réactivité et leur sens du dialogue social.

Outre les réunions (CCMI et CCMA) régulières, nous avons pu participer à toutes les réunions bilatérales ainsi qu'à tous les groupes de travail concernant les maîtres délégués, dans un objectif constructif.

À ce sujet, le Spelc œuvre pour une réelle parité entre nos maîtres délégués et leurs homologues du public. La synthèse de ces groupes de travail est prévue d'ici fin 2025.

Les opérations du mouvement sont de plus en plus impliquantes. Je salue le travail d'Evrim EVCI, qui est le référent mouvement pour le second degré et l'accompagnateur de tous les lauréats.

Cette année scolaire 2024-2025 s'est terminée par un conseil syndical qui a élu un nouveau bureau. Il faut bien préparer en douceur le passage de témoin !

Je suis très heureux que Stéphanie PRÉVOSTO ait accepté de prendre la responsabilité de Présidente du Spelc Côte d'Azur. Stéphanie est impliquée depuis de nombreuses années en tant que Vice-Présidente pour le 06 et déléguée académique pour le Spelc. Éluë à la CCMA, elle connaît tous les dossiers sensibles et je serai là pour l'accompagner pendant 2 années en tant que Vice-Président pour les Alpes Maritimes.

Il va de soi que ce tutorat renforcé est actif depuis plusieurs mois, Jean-Yves nous ayant informés de son souhait de retraite progressive. J'ai le privilège d'être parfaitement épaulée par ses sages conseils, tout comme par une équipe nombreuse, soudée et efficace.

Notre présidence, depuis 2019, s'exerce de fait en triumvirat : Laetitia GUADALUPI, vice-présidente du Var, prend ma succession en qualité de Déléguée Académique.

Notre priorité, c'est vous ! Épauler, représenter, défendre autrement dans l'enseignement privé sous contrat est notre engagement. Pour "défendre autrement", nous travaillons dans le respect des textes, des lois, toujours dans le dialogue et avec tous les interlocuteurs. C'est systématiquement sur ce dernier point que les organisations syndicales concurrentes nous attaquent. Grand bien leur fasse, nos valeurs sont unanimement partagées et reconnues. Nous saurons le démontrer de nouveau lors des élections CCM de décembre 2026, grâce à vos votes massifs.

Alors MERCI, à chacune et chacun, salariés, retraités, AESH, enseignants, d'être la force vive qui nous anime.

Jean-Yves MURGUE, ex-Président du Spelc Côte d'Azur et nouveau Vice-président pour le 06,

Stéphanie PRÉVOSTO, nouvelle Présidente du Spelc Côte d'Azur,

Belle année scolaire à tous.

QUI FAIT QUOI AU SPELC CÔTE D'AZUR ?

Suivi de carrière <i>PPCR Avancements Promotions Reclassements...</i>	1 ^{er} degré	Dép. 06	Emmanuelle CARRASCO	06.46.92.87.84	e.carrasco@spelc.fr
			Séverine COLAS	06.03.11.17.86	s.colas@spelc.fr
		Dép. 83	Geneviève BOISSIER	06.64.41.26.10	g.boissier@spelc.fr
			Laetitia GUADALUPI	06.20.53.13.74	l.guadalupi@spelc.fr
	2 ^d degré	Dép. 06 & Dép. 83	Stéphanie PRÉVOSTO	06.06.87.42.33	s.prevosto@spelc.fr
			Jean-Yves MURGUE	06.45.32.19.90	jy.murgue@spelc.fr
			Laetitia GUADALUPI	06.20.53.13.74	l.guadalupi@spelc.fr
			Evrin EVCI	06.78.78.07.24	e.evci@spelc.fr
			Coralie FOLLONI	06.59.58.41.27	c.folloni@spelc.fr
Mouvement de l'emploi (CDE/CAE) <i>Affectation des stagiaires Premier poste Mutations inter et intra académiques...</i>	1 ^{er} degré	Dép. 06	Emmanuelle CARRASCO	06.46.92.87.84	e.carrasco@spelc.fr
			Séverine COLAS	06.03.11.17.86	s.colas@spelc.fr
		Dép. 83	Geneviève BOISSIER	06.64.41.26.10	g.boissier@spelc.fr
			Laetitia GUADALUPI	06.20.53.13.74	l.guadalupi@spelc.fr
	2 ^d degré	Dép. 06 & Dép. 83	Evrin EVCI	06.78.78.07.24	e.evci@spelc.fr
			Jean-Yves MURGUE	06.45.32.19.90	jy.murgue@spelc.fr
			Laetitia GUADALUPI	06.20.53.13.74	l.guadalupi@spelc.fr
Préparation de la retraite <i>Salariés des Ogec/Ogis (SEP) et enseignants</i>	Dép. 06	Guy TORTAJADA	06.61.90.84.54	g.tortajada@spelc.fr	
		Christelle CASTELLACCI	06.30.58.41.33	c.castellacci@spelc.fr	
		Nathalie BABIN	06.71.00.54.61	n.babin@spelc.fr	
	Dép. 83	Sophie CACHET	06.82.34.19.95	s.cachet@spelc.fr	
		Grégory JOST	06.03.25.68.96	g.jost@spelc.fr	
Activités des retraités			Aude-Sophie BRUNEL	06.60.94.19.23	as.toutain-brunel@spelc.fr
Salariés des Ogec/Ogis (SEP)			Stéphanie PRÉVOSTO	06.06.87.42.33	s.prevosto@spelc.fr
Lycée Pro – CFA / CFC			Stéphanie PRÉVOSTO	06.06.87.42.33	s.prevosto@spelc.fr
Suivi des lauréats de concours			Evrin EVCI	06.78.78.07.24	e.evci@spelc.fr
Chefs d'établissement du 1^{er} degré			Corinne NAPOLIER	06.27.17.52.35	c.napolier@blanche2castille.com
Site internet			Hugues MALHERBE	06.20.05.38.11	h.malherbe@spelc.fr
			Coralie FOLLONI	06.59.58.41.27	c.folloni@spelc.fr
Suivi adhésions			Fouad OUAKHSIS	06.12.52.94.01	f.ouakhsis@spelc.fr

VOS ÉLUS SPELC CÔTE D'AZUR

Commissions Consultatives Mixtes Académiques	Titulaires	Jean-Yves MURGUE	06.45.32.19.90	jy.murgue@spelc.fr
		Stéphanie PRÉVOSTO	06.06.87.42.33	s.prevosto@spelc.fr
		Coralie FOLLONI	06.59.58.41.27	c.folloni@spelc.fr
	Suppléants	Evrin EVCI	06.78.78.07.24	e.evci@spelc.fr
		Élisabeth SIVAN	06.50.74.70.83	e.sivan@spelc.fr
		Sophie CACHET	06.82.34.19.95	s.cachet@spelc.fr
Commissions Consultatives Mixtes Interdépartementales	Titulaires	Séverine COLAS	06.03.11.17.86	s.colas@spelc.fr
		Emmanuelle CARRASCO	06.46.92.87.84	e.carrasco@spelc.fr
	Suppléants	Élodie PENNEC	06.11.92.37.28	e.pennec@spelc.fr
		Émilie OUADANE	06.50.26.01.46	e.ouadane@spelc.fr
Commission Académique de l'Emploi	Titulaires	Jean-Yves MURGUE	06.45.32.19.90	jy.murgue@spelc.fr
		Evrin EVCI	06.78.78.07.24	e.evci@spelc.fr
	Suppléants	Sophie CACHET	06.82.34.19.95	s.cachet@spelc.fr
		Élisabeth SIVAN	06.50.74.70.83	e.sivan@spelc.fr
Commission Diocésaine de l'Emploi	Dép. 83	Geneviève BOISSIER	06.64.41.26.10	g.boissier@spelc.fr
		Laetitia GUADALUPI	06.20.53.13.74	l.guadalupi@spelc.fr
	Dép. 06	Sylvie MILADINOVIC	06.43.22.85.28	sylviemiladinovic@gmail.com
		Séverine COLAS	06.03.11.17.86	s.colas@spelc.fr

Ces fabuleux circassiens que sont devenus les enseignants

La rentrée est actée, nombreux parmi nous se sont réjouis de la réussite de leurs élèves, tous niveaux confondus. Pourtant, la fin d'année scolaire 2025, sur la période des examens, a été encore plus bousculée que les précédentes.

Les réformes irréflechies des donneurs d'ordre, absents du terrain, ont bien eu les fâcheuses conséquences craintes par tous les acteurs des établissements.

À l'épuisement de fin d'année s'ajoutent l'usure et le ras le bol du discrédit alimenté par ces réformes.

Le Ministère de l'Éducation nationale (MEN), à défaut d'avoir de l'argent, a encore prouvé qu'il avait des idées, entretenant une constante : sa totale déconnexion de la réalité des établissements, tous acteurs confondus.

Ainsi, dès le mois de mai se sont déroulées les épreuves écrites du bac pro, désormais cumulées à celles du BTS. Bien évidemment, les établissements centres d'examen n'ont pu, en général, maintenir les heures de cours des autres niveaux (3^e prépa pro, 2^{de} et 1^{re}).

Soucieux de sa jeunesse, le MEN s'emploie à lui faire suivre les 36 semaines obligatoires de formation... avec l'idée du siècle pour nos terminales : le parcours en Y !

Dès la fin des épreuves écrites, ils sont, soit en période de formation en milieu professionnel (PFMP) dans la même filière que celle de leur formation pour 6 semaines (interdiction d'aller découvrir une autre filière qui séduirait davantage), soit en classe... avec des enseignants qui jonglent entre faire cours (sous une forme inhabituelle) à ces élèves, suivre ceux qui sont en entreprise et corriger les épreuves écrites. L'idée serait-elle d'éviter des profs déjà en vacances, aussi ?

Quid de l'appétence des jeunes à travailler en classe quand il n'y a pas de note derrière... ? Sur les présents prévus, seuls quelques-uns sont venus. Pas de sanction, garderie assurée !

Les collègues de la voie générale sont eux aussi devenus équilibristes, surtout sur le mois de juin : suivi du stage obligatoire (2 semaines) des élèves de 2^{de}, face à face pédagogique avec les autres niveaux, surveillance puis correction des épreuves...



Stéphanie PRÉVOSTO

L'enseignement agricole, c'est aussi l'enseignement privé sous contrat

Grâce à des formations alliant théorie et pratique, l'enseignement agricole va bien au-delà d'un simple apprentissage.

Il transmet des valeurs fondamentales telles que le respect de la nature, l'esprit d'innovation et la capacité à faire face aux crises. Dans un secteur en constante évolution, il est essentiel de valoriser et de soutenir les établissements agricoles privés sous contrat, afin qu'ils puissent continuer à jouer leur rôle dans un système éducatif souvent dominé par d'autres filières.



Face au départ à la retraite d'un tiers des agriculteurs dans les dix prochaines années, la loi d'orientation agricole (LOA) du 24 mars 2025 fixe de nouvelles priorités pour assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs. Elle prévoit un programme national de découverte des métiers agricoles dès l'école primaire (les collègues du premier degré de l'Éducation nationale devraient être sollicités), une formation accélérée pour 50 000 accompagnants, un volontariat agricole de six mois et la création de contrats territoriaux pour renforcer l'offre de formation. Un "Bachelor Agro", diplôme bac+3, devient de plus une nouvelle référence pour les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Cette même loi prévoit également la possibilité d'une rupture conventionnelle de contrat pour les agents publics. Engagé auprès d'eux, le Spelc en a déjà défendu les droits, allant même jusqu'au Conseil d'État.

Grâce au rôle actif de Jean-Yves MURGUE, Laetitia GUADALUPI et Stéphanie PRÉVOSTO, le Spelc Côte d'azur a resserré les liens avec la commission agricole nationale, permettant aux agents de droits privé et public de l'académie de Nice d'être informés de leurs droits ainsi que des actualités de la filière agricole.

Parce que chaque établissement compte, enseignement agricole et éducation nationale doivent travailler de concert. C'est pour cela que nous invitons tous nos collègues à voter pour le Spelc lors des prochaines élections professionnelles de 2026 et à inciter leurs connaissances non adhérentes à faire de même. Merci !

Thibaut LEBRETON

L'enseignement, une carrière qui peut durer presque 50 ans !



Après l'obtention d'une licence (pour le 2^d degré dans la matière d'enseignement), vous pouvez effectuer des remplacements. Pour cela, vous devez vous inscrire sur le site du SAAR, rubrique « Devenir enseignant » afin d'obtenir le préaccord collégial. Il s'agit d'un entretien individuel avec deux ou trois chefs d'établissement,

visant à évaluer votre motivation pour le métier d'enseignant ainsi que vos valeurs. La grille salariale des maîtres délégués compte 18 niveaux, d'une durée de 3 ans chacun, avec une inspection tous les 3 ans, permettant de les gravir.

Le Spelc Côte d'Azur vous engagera toujours à présenter un concours d'enseignement. Les concours internes (Caer-Capes, Caer-Capet, Caer-Caplp, Caer-Capeps) sont accessibles à partir de 3 ans d'ancienneté, y compris à temps incomplet (services publics inclus). Ils sont ouverts à tous les maîtres contractuels (CDD, CDI ou contrat définitif) titulaires d'une licence. En cas d'échec au concours (pas de limite de présentation), après 6 ans de contrat sans interruption de plus de 4 mois, le Rectorat propose un CDI. Le maître en CDI reste remplaçant ; il n'a pas de service « à lui » mais bénéficie d'une priorité lors des mouvements.

Avec l'obtention du concours, l'enseignant devient stagiaire pendant un an puis titulaire. Il change alors d'échelle de rémunération et lors de son reclassement en tant que titulaire, son ancienneté est prise en compte. Sa carrière évolue ensuite selon trois échelles : la « classe normale », la « hors classe » et enfin la « classe exceptionnelle ».

La classe normale comporte 11 échelons. Trois rendez-vous de carrière permettent une accélération de changement d'échelon :

- ➔ Les premier et deuxième rendez-vous de carrière sont effectués durant la 2^e année des 6^e et 8^e échelons de la classe normale. Ils permettent un avancement accéléré de 6 mois pour accéder à l'échelon supérieur.
- ➔ Le troisième rendez-vous a lieu durant la 2^e année du 9^e échelon de la classe normale et permet une promotion plus ou moins rapide à la hors classe.

Les circulaires académiques et nationales déterminent les contingents accordés ainsi que les points d'ancienneté attribués chaque année.

Chaque maître promouvable est classé selon un nombre de points :

- La somme des points liés à l'avis de la Rectrice ou de l'inspecteur d'académie lors de ce troisième rendez-vous de carrière. Attention, le barème varie selon que l'on est enseignant en 1^{er} ou en 2^d degré.
- Et des points liés à l'ancienneté (points qui s'accumulent après la 2^e année dans l'échelon 9).

La classe exceptionnelle, quant à elle, ne dépend pas de l'ancienneté mais permet la reconnaissance d'un parcours professionnel riche et d'un engagement pour la réussite des élèves et la vie de l'établissement. Elle est accessible à partir du 5^e échelon de la hors classe. Un avis littéral est émis par le chef d'établissement et un autre par l'inspecteur. Il en résulte un avis de l'autorité académique qui permet de classer les maîtres, la priorité étant donnée aux avis « très satisfaisant ». Les circulaires nationales déterminent les contingents attribués académiquement.

Tout au long de sa carrière, l'enseignant peut évoluer. Lorsque l'âge de la retraite arrive, il peut soit partir à l'âge légal en fonction de son année de naissance, soit demander une retraite progressive (de 50 % à 80 % du temps plein) à partir de 60 ans, soit poursuivre jusqu'à 67 ans, âge du départ à la retraite à taux plein, et pourquoi pas, avec l'accord de l'administration, prolonger jusqu'à 70 ans.

Christelle CASTELLACCI

L'Allemand : bientôt une "langue rare" ?

C'est la question que l'on peut se poser.

Une mécanique très défavorable à l'apprentissage de cette langue semble s'être mise en place. Dans certains établissements, il est devenu impossible de trouver un professeur d'Allemand : souvent le nombre d'heures offertes est trop faible au sein de l'établissement d'où cette vacance. Ailleurs, c'est le trop faible nombre d'élèves candidats pour apprendre cette langue qui conduit à une suppression de classes et donc à la réduction du nombre d'heures d'Allemand.

Cette diminution rend les heures restantes moins attractives, ce qui dissuade le recrutement de nouveaux professeurs : la boucle est bouclée.

Quelles conséquences ? Les collègues doivent souvent accepter de devenir professeurs itinérants, avec quelques heures dans de multiples établissements, parfois très éloignés les uns des autres, ou bien accepter des temps partiels. Les élèves qui souhaitent étudier cette langue doivent, quant à eux, parfois changer d'établissement ou renoncer à cet apprentissage.

La dynamique en place actuellement laisse craindre une réduction continue de l'apprentissage de l'Allemand. Cette langue pourrait devenir à terme une "langue rare", à l'image du Chinois, du Portugais, du Russe ou de l'Arabe. Un sursaut est nécessaire pour endiguer cette chute avant qu'il ne soit trop tard.

Lydéric MEUNIER



Conditions de travail : le grand défi !



L'enseignement catholique, souvent perçu comme un bastion de valeurs et de qualités éducatives, fait face à des défis croissants en matière de conditions de travail. Pour apporter les bonnes solutions afin de protéger la communauté éducative, il est nécessaire de faire un diagnostic de la situation.

Un contexte économique défavorable

La politique du « Quoi qu'il en coûte » des années Covid a laissé des séquelles, creusant le déficit budgétaire. Le retour de la rigueur, couplé à l'inflation, touche l'Éducation nationale et de nombreuses institutions de l'enseignement catholique. Cela se traduit par des salaires stagnants, une perte de pouvoir d'achat et un manque de ressources pédagogiques.

Une surcharge de travail

Les enseignants se retrouvent souvent confrontés à des horaires surchargés, avec des responsabilités qui vont au-delà de l'enseignement. Les salariés des établissements sont mis sous pression et le dialogue social avec la Fnogec est tendu. L'excès d'autoritarisme de certains chefs d'établissement contribue à dégrader le climat social.

Trop de contrats précaires

Les maîtres suppléants sont des variables d'ajustement, ce qui engendre une insécurité professionnelle. Cette situation peut affecter leur motivation et leur engagement envers leurs élèves. D'autre part, la plupart des AESH sont en temps partiel avec une très faible rémunération mensuelle.

Un soutien institutionnel inexistant

Les mises en cause à la suite de signalements souvent abusifs sont en constante augmentation. Le manque de soutien de la part des autorités éducatives et des établissements aggrave la situation. Le personnel a besoin de formations continues, de ressources adéquates et d'un environnement de travail favorable pour s'épanouir.

Le Spelc au cœur de l'action pour défendre la communauté éducative

Lors de ses audiences au ministère, avec la direction de l'enseignement privé et des affaires du personnel le 8 avril, et avec la ministre de l'Éducation nationale le 16 avril, le Spelc a demandé à l'administration de mieux considérer son personnel en ouvrant une enquête administrative pour vérifier les faits à la suite d'un signalement, en lui accordant une protection automatique lors d'atteintes à

l'intégrité physique ou morale, en revalorisant les grilles indiciaires et en améliorant les situations des maîtres délégués et des AESH.

Par ailleurs, le Spelc poursuit son travail pour pérenniser la reprise du dialogue social (encore fragile à ce jour) avec les organisations professionnelles et la Fnogec afin de défendre les salariés des établissements.

Avec l'aide du service juridique, ses responsables n'hésitent pas à engager des procédures dans les cas de harcèlement avérés. Nous avons obtenu récemment la mise en examen et le placement sous contrôle judiciaire d'un chef d'établissement.

Jean-Louis STALDER, Président de la Fédération

Un accompagnement tout au long de ma carrière

Professeure des écoles dans l'académie de Nice depuis le 1^{er} septembre 2015, je suis aussi adhérente au Spelc depuis cette date. J'ai démarré en tant que



suppléante et déjà l'aide du Spelc Côte d'Azur fut précieuse pour comprendre mon statut, mes droits et mes différentes possibilités dans l'attente de réussir le concours. Une fois ce dernier validé, le Spelc a continué de m'accompagner dans mes différentes demandes d'affectation mais aussi dans les moments particuliers de ma vie personnelle (congé maternité, congé parental, reprise, mutation...). Je suis en arrêt de travail depuis janvier 2024 à la suite d'un épuisement professionnel. Après l'annonce du diagnostic, ne pouvant pas reprendre immédiatement, je me suis à nouveau tournée vers le Spelc pour comprendre mes droits notamment en lien avec des arrêts de longue durée. Le Spelc m'a épaulée dans la réalisation du dossier afin d'obtenir le congé longue maladie. Après refus de celui-ci, le Spelc a continué de m'accompagner en toute bienveillance et en toute transparence afin de trouver les meilleures solutions pour que je puisse me remettre d'aplomb et que je puisse être en règle avec l'administration. Depuis le début de mon adhésion et particulièrement depuis janvier 2024, le Spelc m'a apporté une aide administrative et juridique mais aussi humaine et psychologique. Les difficultés, parfois administratives, parfois communicationnelles, n'ont pas été faciles à gérer, notamment lorsque l'état psychologique et physique préconisent un repos total. Le Spelc a toujours été d'une grande aide et d'un soutien primordial. Il continue de m'accompagner pour préparer la suite et retrouver un équilibre professionnel et personnel adapté à ma situation.

Marie Cécile VERANY

Réunions obligatoires : restons vigilants !

Les enseignants assurent bien plus que leurs heures de cours : évaluations, suivi, orientation, relations avec les familles... Ces tâches relèvent du service (ORS), couvertes par l'ISOE (2^d degré) ou par les 108 heures annualisées dans le 1^{er} degré, **sans rémunération supplémentaire sauf en cas de dépassement (cas des surveillances d'examen, rémunérées en HSE par exemple).**

Dans le 1^{er} degré, le décret n° 2017-444 encadre ces 108 heures :

- **36 h d'APC**, centrées sur l'aide aux élèves ;
- **48 h** pour les réunions d'équipe, relations avec les familles, suivis des PPS ;
- **18 h de formation continue**, dont la moitié au moins en animation pédagogique ;
- **6 h pour les conseils d'école.**

Dans le 2^d degré, les conseils de classe, réunions parents-profs et réunions pédagogiques font partie du service, mais **leur fréquence doit rester raisonnable**. Le décret du 31 août 1985 impose trois conseils de classe par an, sans obligation systématique pour tous les enseignants, notamment ceux intervenant sur de nombreuses classes.

Dans le privé sous contrat, le projet d'établissement **n'a pas de valeur juridique contraignante**. Pourtant, les convocations abusives se multiplient : réunions le samedi, pointages d'absence, menaces sur l'ISOE. Quand bien même le calendrier des réunions est (la plupart du temps) communiqué dès la rentrée scolaire afin que chaque parent enseignant puisse s'organiser, il n'en demeure pas moins qu'il lui faille souvent prévoir un budget de garde pour ses enfants...

La concertation, oui. La surcharge, non ! Rappelons que notre implication ne justifie pas tout. Restons mobilisés pour que nos obligations restent compatibles avec un engagement durable au service des élèves.



Le Spelc Côte d'Azur

Pass Culture et pass Sport en danger



L'importance de la culture et du sport n'est plus à démontrer. Fondamentaux de l'éducation, ils enrichissent les connaissances, développent l'esprit critique, permettent d'aller à la rencontre de l'autre... En somme, ils sont capitaux pour former des citoyens éclairés.

Aussitôt annoncée, aussitôt appliquée, la suppression temporaire de la part collective du Pass Culture avait entraîné le gel des fonds dédiés. Ce dispositif, qui permet aux établissements scolaires de financer des sorties culturelles et artistiques pour les élèves, est pourtant essentiel pour favoriser l'accès à la culture. Sa suppression a accentué la fracture entre ceux qui ont accès à la culture et ceux qui en sont exclus.

Par ailleurs, pour la rentrée 2025, les bénéficiaires du pass Sport ne seront désormais plus que les jeunes de 14 à 17 ans bénéficiaires de l'ARS ou ceux de 6 à 19 ans en situation de handicap.

Pourquoi les coupes budgétaires touchent-elles en priorité éducation, sport et culture, si essentiels à la formation des citoyens de demain ?

Il est urgent de repenser les priorités budgétaires !

Coralie FOLLONI

Le Spelc et aucun autre syndicat !



Lauréate du concours externe PLP Économie-Gestion option Commerce et Vente, j'ai débuté mon année de stage en septembre 2024 au LP St-Vincent de Paul à Nice. Lors de la prérentrée, il nous a été conseillé d'adhérer à un syndicat afin de nous aider pour cette année de stage riche en démarches diverses et notamment pour le fameux mouvement. En outre, il me semblait essentiel d'adhérer à un syndicat non seulement pour bénéficier d'informations importantes concernant l'évolution du métier et les différentes réformes, mais également de conseils personnalisés et d'une protection juridique. Le Spelc m'a été conseillé pour son professionnalisme et sa large représentation au sein de l'enseignement privé catholique. De plus, il est représenté au sein de mon établissement par Stéphanie PRÉVOSTO, déléguée syndicale et élue CSE. Je me suis rapidement aperçue que le Spelc travaille main dans la main avec mon établissement, l'institution et toutes les instances. J'ai eu la chance d'avoir un contact direct et privilégié avec Stéphanie, qui a toujours été à l'écoute et extrêmement disponible. Le Spelc et ses différents membres traitent les dossiers avec une grande réactivité. Ils anticipent les besoins en diffusant l'information par e-mail, dans leur newsletter et leur magazine. C'est un vrai plus lorsque l'on entre dans ce métier. Je ne peux que recommander d'adhérer au Spelc !

Johanna LECLERCQ

TARIFS D'ADHÉSION — ANNÉE SCOLAIRE 2025 - 2026

du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026

Les cotisations syndicales ouvrent droit à un crédit d'impôt de 66 % que vous soyez imposable ou non !

Enseignant (tarif selon l'indice)	Montant	Enseignant (tarif selon l'indice)	Montant
Jusqu'à 395	45 € 16 € après crédit d'impôt	De 529 à 685	95 € 33 € après crédit d'impôt
MD 1 jusqu'au niveau 2		MD 1 niveaux 9 à 14	
AE ou CE EPS jusqu'à l'échelon 4		AE ou CE EPS échelons 10, 11	
Certifié, PLP, PEPS, PE échelon 1		CE EPS classe exceptionnelle échelons 1, 2 Certifié, PLP, PEPS, PE échelons 8, 9, 10, 11	
De 396 à 466	65 € 23 € après crédit d'impôt	PLP, PEPS, PE HC échelons 1, 2, 3	115 € 40 € après crédit d'impôt
MD 1 niveaux 3, 4, 5		Agrégré échelons 4, 5, 6, 7	
AE ou CE EPS échelons 5, 6, 7		MD 1 niveaux 15 à 18	
Certifié, PLP, PEPS, PE échelons 2, 3, 4		Certifié, PLP, PEPS, PE classe exceptionnelle	
Agrégré échelon 1		Certifié, PLP, PEPS, PE HC échelons 4, 5, 6	
Agrégré échelon 1		Agrégré échelons 8, 9, 10, 11	
De 467 à 528	85 € 29 € après crédit d'impôt	Agrégré HC & classe exceptionnelle	
MD 1 niveaux 6, 7, 8		AESH, Étudiant, Couple (2 ^e cotisation)	45 € / 16 €
AE ou CE EPS échelons 8, 9		Disponibilité, chômage, congé parental	15 € / 6 €
Certifié, PLP, PEPS, PE échelons 5, 6, 7		Salarié des établissements (Sep)	Montant
Agrégré échelons 2, 3		Non cadre	45 € / 16 €
		Cadre	75 € / 26 €
		Retraité	75 € / 26 €
		Petite retraite	45 € / 16 €

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

HELLOASSO	À privilégier Par CB ou prélèvement SEPA	Flashez le QR code ci-contre ou rendez-vous sur : https://cotedazur.spelc.fr/regler-ma-cotisation-avec-helloasso site sécurisé et gratuit
VIREMENT	Indiquer dans le motif du virement : ➤ le nom de l'adhérent ➤ le nombre de paiements si fractionnés Ex : Prénom NOM 1/2 ; Prénom NOM 2/2	Attention : Nouveau RIB depuis le 1 ^{er} septembre 2024 IBAN : FR76 1027 8091 0700 0203 8000 979 ADRESSE SWIFT — BIC : CMCIFR2A
CHÈQUE	À éviter, sinon à l'ordre du Spelc Côte d'Azur en mentionnant le nom de l'adhérent et à expédier à :	Fouad OUAKHSIS : 725 Chemin des Vernèdes, 17 la Clairière – 83480 PUGET SUR ARGENS



Le Spelc Côte d'Azur est sur Hello Asso